

Het Eeuwfeest van Rolduc als opleidingschool voor Onderwijzers. 1836-1936.

(N.B. De noten staan achter de betreffende alinea)

Begin 1836 richtte de groote onderwijsbisschop, Mgr. Cornelis van Bommel 1), bisschop van Luik, 'n schrijven tot de geestelijkheid der provincie Limburg, waarin de opening van een school tot vorming van goede onderwijzers op 1 Mei 1836 werd aangekondigd.

NOOT 1) 'n Enkel woord over den beroemden Luikschen bisschop: Mgr. Gornelius, Richardus, Antonius van Bommel: werd geboren te Leiden 5 April 1790, priester gewijd te Munster 8 Juni 1816, regent van Rageveld 1817-1825; bisschop van Luik 18 Mei 1829, overleden te Luik 17 April 1852, begraven op 't koor der kerk van 't Groot-Seminarie te Luik. De geleerde Cornelius Broere, eens zijn leerling, geeft van hem de volgende keurige schets:

"Niemand was meer geschikt dan hij om aan het hoofd eener dergelijke inrichting (als Rageveld) te staan. De aard zijner eigen opvoeding en vorming laat dit reeds begrijpen. Hij kende den mensch, hij wist de hem toevertrouwde jeugd te stemmen, en als de snaren van hun gemoed te bespelen, hen tot dat groot en edelmoedig streven, waarvoor deze leeftijd zoo vatbaar is, op te vorderen, en hun te gelijk die nederigheid in te prenten, die de noodzakelijke grondslag is der deugd. Daartoe Waren ook zijn zuivere en strenge smaak en zijn beschaafde manieren van steeds voortdurenden ofschoon onmerkbaaren invloed. Echter het voornaamste was zijne eigen, welgegronde, verstandige godsvrucht. Dit, we hebben later begrepen wat toen niet eens door ons kon worden opgemerkt, dit was de grootste reden van zijne ter opvoeding zoo zeer geschikte hoedanigheden, dit was de grond waaruit de lieflijke bloemen schoten die dit stil verblijf zoo veraangenaamden, dit maakte zijne bevelen zoo zacht, zijnen omgang zoo beminnelijk, bracht die opgeruimdheid voort welke hem nimmer verliet, deed hem, ondanks zijne natuurlijke drift en voortvarendheid, op de ongedwongens te wijze altijd stipt, altijd net en ordelijk zijn, en, zonder zich ooit te laten verrassen, steeds de fijnste en meest verzoetende vormen in acht nemen."

Onder dagteekening van 22 Januari 1837 richt Mgr. van Bommel 'n uitvoerig schrijven tot de geestelijkheid over de uitbreiding dezer inrichting met 'n Waalsche afdeeling voor het Waalsche gedeelte van 't bisdom Luik, die dit jaar zal beginnen.

Wij meenen goed te doen beide belangrijkste stukken te geven.

Voegen wij er 'n hartelijke gelukwensch bij aan de Katholieke Onderwijzersopleiding, die 'n eeuw lang eerst te Rolduc, dan te Echt, naderhand te Roermond bloeit. Thans bezit de Limburgsche diocese twee Katholieke kweekscholen voor die opleiding, n.l. te Roermond en te Venlo.

Roermond.

Dr. VAN GILS.

CORNELIS Bisschop van Luik.

Aan de Geestelijkheid der Provincie Limburg.

Weleerwaarde Heeren,

Sedert lang zijn wij voornemens geweest een school tot vorming van goede onderwijzers opterigten. Dit plan komt nu tot rijpheid; tenminste zullen wij voor het neder- en hoogduitsch gedeelte van ons bisdom eene proef wagen, en met 1 Mei [1836] aanstaande dusdanig eene school te *Rolduc*, nevens ons klein seminarie, openen. Wij vertrouwen dezelve toe aan verdienstelijke geestelijken, die wij daartoe zelven hebben opgeleid.

Ons oogmerk is godsdienstige en kundige onderwijzers te vormen, die in staat zullen zijn, het godsdienstig en zedelijk onderwijs krachtadig te helpen bevorderen, het hart der kinderen met deugden en hun verstand met nuttige kennissen te versieren. Zoo zullen wij trachten aan elk dorp eenen waarlijk nuttiger burger meer te bezorgen, die door wetenschap met deugd gepaard tot de ware beschaving, en verbetering der volkszedes niet weinig zal kunnen bijdragen.

Wij zeggen *aan elk* dorp, want wij wenschen aan elke stad in het Limburgsche, eene stichting van de eerwaardige *Broeders van liefde*, voor het lager onderwijs toe. Wat die mannen voor de spoedige en volmaaktere vorming der jeugd kunnen, dat kunnen wij niet. *Digitus Dei hìc est*. Men begeve zich slechts naar St. Truyen, men zie, men hoore daar, wat die voortreffelijke leermeesters in zeer korten tijd hebben uitgewerkt: dat zal meer zeggen, dan alle lof, dien wij van hen zouden kunnen verkondigen. Eer en dank aan St. Truyen hetwelk zulk een voorbeeld gegeven heeft!

Maar het Instituut dier broeders is minder voor het platteland ingerigt; en het is in diens behoefte, dat wij door de oprigting onzer Normaalschool, hoofdzakelijk willen voorzien.

En daar er tusschen vlekken of aanzienlijke dorpen en kleinere gehuchten nog een groot verschil is, zoo zullen wij overeenkomstig de belangens en middelen van beiden, ook

twee klassen van leermeesters instellen; de koers van de leermeesters der hoogere klasse zal van vier, en die der lagere van twee jaren zijn.

Maar het verstaat zich van zelf, dat niemand zal kunnen aangenomen worden, ten zij hij reeds in staat is deze koersen met nut te kunnen volgen; hij moet dus zeer vlug kunnen lezen en schrijven, de eerste beginselen der rekenkunde geleerd hebben, en zijnen katechismus van buiten kennen. Men vooronderstelt in hem een gezond oordeel, eene ware leerzucht en veel vatbaarheid voor eene meer ontwikkelde vorming.

Hij moet daarenboven van een onbesproken gedrag, een zedig en vast en bedaard karakter, godsdienstig en aard, en goede gezondheid zijn, en hiervan getuigschriften medebrengen van zijnen burgemeester, en zijnen pastoor, die er eene doopcedel zal bijvoegen.

De vakken, waarin de kweekelingen der lagere klasse onderwijs zullen ontvangen, zijn de volgende:

1. *De Godsdienst.* Eene grondige uitlegging van den katechismus, en van de ceremonien der H. Mis en andere godsdienstoefeningen, en kerkelijke plegtigheden; verders eene opleiding tot het koster-ambt.

2. Algemeene overzicht der opvoedingsleer.

jrb. blz. 168

3. De gewijde en kerkelijke geschiedenis.

4. De moedertaal, benevens doelmatige oefeningen in het opstellen van brieven, volmagten, kwitantien, getuigschriften enz.

5. De gronden der fransche en hoogduitsche taal.

6. De vaderlandsche geschiedenis.

7. De reken- en aardrijkskunde.

8. De schoon-schrijfkunst.

9. De gregoriaarlsche zang, muzyk, en piano-forte of orgel.

Eindelijk om dit onderwijs voor zoo veel de korte tijd van twee jaren dit toelaat, zoo veel mogelijk te volmaken, zullen de kweekelingen ook eenig tot nut en vermaak strekkend onderrigt ontvangen, in de natuurkunde, voor *zoo* veel dezelve betrekking heeft op het hovenieren en den akkerbouw, als ook in eene of andere met den leeraarstand zich parende kunst, om hen zoo in staat te stellen van zich in het vervolg gedurende hunnen vrijen tijd nuttig bezig te kunnen houden.

Er zal bij het gesticht eene kinderschool worden opgerigt, in dewelke de kweekelingen in de toepassing der beste leerwijze zullen geoefend worden.

Wij zullen ons dit eerste jaar bij de lagere klasse bepalen. Op de hoogere zal niet alleen eene aanzienlijke ontwikkeling aan elk vak der lagere gegeven worden, maar men zal er nieuwe vakken bijvoegen, zoo als bijv. de beginselen der letter-, meet- en teekenkunde; de algemeene en romeinsche geschiedenissen enz.

Het is klaarblijkelijk, dat wij beoogen door zulk een uitgestrekt onderwijs mannen te

vormen, wier fatsoenlijk bestaan daardoor reeds genoegzaam zal verzekerd zijn, dat zij zich, ook op de geringste dorpjes, in meer dan een vak zullen kunnen nuttig en verdienstelijk maken.

VOORWAARDEN.

Maar, op dat de kweekelingen door hun eerste opvoeding des te bekwamer mogen zijn, de onze zich geheel ten nutte te maken, zoo zullen wij er geene dan van fatsoenlijke en voor de dorpen vrij aanzienlijke families aannemen. Deze hunne afkomst zal hun ook naderhand des te meer gezag in het waarnemen hunner pligten bijzetten.

Wij hebben het kostgeld op twee honderd en vijftig franken bepaald, met elk vierendeeljaars, vooruit en zonder eenige korting, te betalen.

Elk leerling moet voorzien zijn van

1. eene zindelijke en welvoegelijke kleeding.
2. het nodige beddegoed, met uitsluiting der bedstede, welke door het gestigt geleverd wordt.

3. servetten en handbeken, lepel, vork, mes, beker en thee of ontbijt servies.

De leerling verbindt zich voor twee jaren het onderwijs bij te wonen.

Niemand wordt aangenomen dan voorzien van de nodige en hierboven bepaalde getuigschriften, en na alvorens een behoorlijk examen te hebben ondergaan. Hetzelve zal dit jaar den 21 april 'smorgens ten negen uren in het klein seminarie plaats hebben.

De vereischte ouderdom om aangenomen te kunnen worden is van 16 tot 19 jaren.

Wij verzoeken alle eerwaardige Heeren Dekens, Pastoors en kapelaans van het neder- en hoogduitsche gedeelte onzes bisdoms de gelovigen hunner respektieve distrikten en parochien ten spoedigste en zoodanig met den inhoud van dezen brief bekend te maken, dat elk die zich bekwaam acht en genegen voelt, deze nieuwe loopbaan in te treden, wete wat er toe vereischt wordt en waar en wanneer hij zich vertonen moet.

Wij stemmen zelfs gaarne toe, dat deze brief in de kerk worde voorgelezen, ten minste tot aan de *voorwaarden* toe, waarover de belanghebbende zullen verzocht worden dan nader bij de pastoors om inlichting te vragen.

Indien de Eerw. Heeren Pastoors deze gewigtige onderneming ter harte nemen, zal dezelve in korte jaren vele goede vruchten in het bisdom voortbrengen; wij bevelen dezelve hunner zorgelijke medewerking en gebeden dringend aan, en vertrouwen dat de goede voorzienigheid, die reeds zoo veel goeds tot welzijn van ons allen gesticht heeft, ook hier hare milde zegeningen niet weigeren zal. Smeken wij de zelve, vol vertrouwen, door de voorspraak van de allerheiligste Maagd af.

Ontvangt, Eerwaardige Heeren, de verzekering der welmenendste gevoelens van achting en toegenegenheid waarmede wij de eer hebben ons te noemen

Uwen onderdaanigen Dienaar CORNELIUS, Ep. Leod.

CIRCULAIRE

de monseigneur l'évêque de Liège au clergé de la province de Liège,

en date du 22 janvier 1837.

SUR L'EXTENSION A DONNER A L'ECOLE NORMALE établie à Rolduc.

Messieurs,

Il va bientôt y avoir un an que nous avons ouvert une Ecole normale dans le but unique de rendre au Diocèse un service éminent. Le besoin de bons instituteurs, solidement instruits, et qui comprennent leur mission, se fait sentir dans beaucoup de paroisses rurales. Les enfants y sont presque abandonnés. Nous avons compris que, si les maux qui résultent de l'ignorance sont incalculables, l'instruction cependant n'y sauroit remédier que pour autant qu'elle sera religieuse et morale. Cette vérité n'est plus contestée par personne, elle est même aujourd'hui proclamée et adoptée comme règle de conduite, par ceux-là même qui naguères témoignaient encore peu de leur sympathie pour la religion, et de leur bienveillance pour ceux qui l'enseignent. C'est cette vérité qui nous a guidé dans notre entreprise. Nous aspirons à former des instituteurs, qui joignent à toutes les autres connoissances requises dans un bon maître d'école, celle plus approfondie de la Religion et de son histoire, qui aient appris sous une bonne discipline à aimer cette religion et à la pratiquer, et à qui on ait montré, même pratiquement, la bonne méthode de l'enseigner, de manière à ce que, sous l'indispensable direction de Messieurs les Curés, et après y avoir été spécialement autorisés par nous, ils puissent devenir des catéchistes aussi zélés qu'intelligens.

Pour peu que l'on étudie le mandement de carême de cette année, l'on se convaincra aisément, que la religion et sa morale ne peuvent pas s'enseigner d'une manière solide en quelques semaines de temps. Il faut à l'enseignement une action douce mais continue pendant toutes les années de l'enfance, si l'on veut que les impressions durent et contrebalancent un peu plus tard l'action si redoutable des passions.

C' est pour la même raison que deux heures de catéchisme par semaine dans une école ou l'instituteur tout le reste du temps ne s'occupe pas le moins du monde de cet objet, ne sauroient produire une instruction morale et religieuse assez solide, assez profonde, pour porter dans l'esprit des enfans ces lumières vives et dans leurs coeurs ces convictions réelles qui plus tard les feront marcher droit dans le sentier de la vertu. Hélas! quel mal n'a-t-on pas déjà, lors même qu'ils ont été solidement instruits, à les prémunir contre les dangers de la corruption du siècle, à obtenir d'eux, dans l'âge critique des passions, l'amour du travail, l'attachement à leurs devoirs, la soumission à leurs parens, la fidélité à Dieu et aux pratiques essentielles du culte 1)!

NOOT 1) C'est par une bien fâcheuse préoccupation que des personnes même respectables s'imaginent que parce que la constitution de notre pays consacre la liberté des consciences, les instituteurs et institutrices ne doivent plus s'occuper d'instruction religieuse dans les écoles. Que dans un pays mixte, tel que la Hollande, où une foule d'enfans catholiques se trouvent pêle-mêle dans la même école avec les enfans protestans, il soit rigoureusement interdit au maître protestant d'enseigner son catéchisme de

Heidelberg, cela se comprend. Mais dans un diocèse comme le nôtre, où sur sept cent mille âmes, il n'y a pas quinze cents protestans, vouloir borner l'enseignement de la religion à une couple d'heures de catéchisme, c'est, contre toute raison, le rendre inefficace et en ruiner l'effet. Car, "l'homme, dit un philosophe du 18e siècle, qui ne sauroit paroître ici suspect à personne, l'homme a une âme à perfectionner, des devoirs à observer et une autre vie à prétendre. Il est sous la main de Dieu, lié à une société et chargé de lui-même Il faut donc qu'il adore Dieu, qu'i! aime les hommes et qu'il travaille à son bonheur pour le temps et pour l'éternité. Religion, morale, physique, ces trois objets se représentent sans cesse et ne se séparent point." (Diderot, dans son traité sur l'éducation, cité par La Harpe, dont le commentaire sur le passage cidessus mérite d'être lu et médité).

Ces dernières paroles, surtout, ne sont-elles pas des plus remarquables? et que s'ensuit-il? C'est que si les quelques cent mille parens catholiques qui se trouvent dans notre diocèse, mettent, comme Diderot, et avec toute la raison possible, la religion en tête de toutes les connoissances essentielles d'où doit dépendre la vertu et le bonheur de leurs enfans, vous les duperez cruellement, et vous duperez la société, en convertissant l'essentiel en accessoire. Ce n'est pas qu'i! faille toujours catéchiser, mais il faut que tous les jours l'instituteur prêche la religion d'exemple; i! faut que tous les jours il en inculque à ses élèves l'estime et l'amour plus encore par sa fidélité et son zèle à en remplir tous les devoirs, que par ses paroles; et il faut que, d'accord avec M. le Curé, et sous la direction et la surveillance de celui-ci, il réserve tous les jours quelques courts mais bons momens où l'esprit des enfans est le moins fatigué, pour leur expliquer d'une manière qui soit à leur portée et qui les intéresse, tout ce qui dans la religion ou dans l'histoire de la religion, est propre à éclairer, leur esprit et à former leur coeur. "Ce sera, et c'est encore Diderot qui parle, ce sera toujours la première leçon, et la leçon de tous les jours. Est-il concevable, que jusqu'à présent, l'on n'ait pas senti que cela devoit être?" Hélas! que de personnes qui ne le sentent pas encore?

On peut en croire à notre expérience. Aussi nous protestons de la pureté de nos intentions en commençant cette oeuvre. Nous n'y voyons qu'une seule chose: le bien-être réel des enfans confiés à notre sollicitude pastorale, le progrès des vraies lumières dans toutes les parties et jusque dans les coins les plus reculés de notre Diocèse; l'amélioration de l'état moral et physique- des populations, le bonheur véritable des familles et de la société; car il est indubitable que plus les enfans geront éclairés et vertueux, plus ils deviendront soumis, laborieux, utiles à leurs familles et plus tard, bons pères, bons époux, bons citoyens.

Pour assurer la réussite de notre entreprise, nous l'avons confiée à des hommes aussi intelligens que dévoués. Ils ont fait une étude consciencieuse de la méthode comparée des

meilleurs écoles normales et élémentaires de la Belgique, et des pays voisins. Celle adoptée pour l'instruction de nos élèves, est le résultat de cette étude et de ces observations. Nous sommes heureux de pouvoir dire que nous n'avons qu'à nous féliciter des premiers résultats. Nous espérons que dès cette année quelques-uns de nos élèves, après 18 mois d'étude seulement, se trouveront en état de commencer leur carrière avec quelques chances de succès.

Mais aussi nous nous hâtons d'ajouter que nous n'admettons dans notre établissement que des pensionnaires, que nous multiplions pour eux, pendant la journée entière, les moyens d'instruction, à tel point, que leurs récréations même sont utilisées à cet effet.

Nous allons maintenant exposer sommairement notre plan.

Nous avons établi deux cours. Le cours supérieur des instituteurs de première classe, tels qu'il en faut pour les bourgs et gros villages, et ce cours est de quatre années. Le cours inférieur des instituteurs de deuxième classe, et celui-là n'est que de deux années.

Pour être admis à l'un et à l'autre de ces cours, il faut être en état de les suivre. Il faut donc que l'aspirant ait déjà appris à lire et écrire avec facilité; il faut qu'il sache les éléments de la grammaire et de l'arithmétique et son catéchisme par coeur. L'on suppose en lui un jugement droit, un désir sincère de s'instruire, et de l'aptitude à se laisser former. Car, remarquez le bien, Messieurs, nous voulons donner aux élèves de l'école normale non-seulement de l'instruction, mais encore, et surtout une bonne éducation, nous voulons leur former le coeur et le caractère, les moeurs et les manières afin qu'ils puissent acquérir un jour, leurs élèves cette autorité et cette influence morale qui ne sont jamais accordées qu'à la vertu et au talent de la faire armer.

Il faut en outre que le candidat soit d'une conduite irréprochable, d'une piété sincère, d'un caractère modeste, ferme et modéré, et d'une santé robuste. Il devra justifier de ces qualités par des certificats de son bourgmestre et de son curé, auxquels devront être joints des extraits de naissance et de baptême.

Nous n'admettons que des jeunes gens de bonnes et honnêtes familles, jouissant dans l'endroit d'une considération générale et méritée.

Du reste, si nous faisons volontiers pour une si belle oeuvre de grands sacrifices, nous ne saurions pas faire tout. Nous ne saurions ajouter à l'instruction gratuite de nos élèves, le prix tout entier de leur pension alimentaire. Nous avons toutefois rendu ce prix aussi modique que possible. Il a été fixé à 250 francs, et l'expérience nous a déjà prouvé, que les efforts combinés de la famille, du curé et quelquefois d'un bourgmestre zélé, suffisent pour réunir cette petite somme, laquelle doublée, ou pour mieux dire payée deux années de suite, pourra procurer à un honnête jeune homme un état honorable, des moyens d'existence pour toute sa vie et à toute une commune un homme précieux, qui aidera le curé à civiliser le peuple par la religion, et les autorités à améliorer son sort par l'extirpation des préjugés populaires et par la propagation des saines idées en économie domestique et rurale.

C'est dans ce dernier but que nous faisons donner à nos élèves quelques bonnes notions élémentaires en histoire naturelle, horticulture et agriculture. Nous avons même établi une pépinière pour leur apprendre pratiquement l'art de la greffe, afin qu'ils puissent aider un

jour à propager les meilleures espèces de fruits; et comme nous savons très bien qu'une foule d'endroits ne sont privés aujourd'hui d'instituteurs que parce que les communes sont trop pauvres pour fournir à leur subsistance, nous imiterons l'exemple d'un pays voisin et nous ferons apprendre à nos élèves quelque art d'une pratique facile, qui pourra contribuer à multiplier ses ressources.

Surtout, nous les mettrons à même de toucher les orgues et de soigner parfaitement une sacristie. Il y a bien des hameaux où l'on est très heureux de se procurer un instituteur moyennant le cumul de ces différens petits postes et nous connoissons un pays vanté pour ses progrès en instruction élémentaire, où les réglemens de l'Etat ordonnent ce cumul.

Voici maintenant les branches d'instruction que l'on cultivera dans la classe inférieure. .

1. La Religion. Explication solide du catéchisme, des cérémonies de la Ste. Messe et autres pratiques et solemnités du culte.

Connaissance exacte de tous les devoirs et de toutes les fonctions du sacristin.

2. La méthode ou théorie générale de l'art d'instruire et de communiquer ses connoissances.

3. L'Histoire Sainte et celle de l'Eglise.

4. L'Histoire Nationale, y compris les lois que le peuple doit connaître pour remplir ses devoirs de citoyens.

5. La grammaire.

6. L'art épistolaire y compris quelques notions sur la manière de dresser une procuration, un certificat, bail, quittance et autres actes de cette nature.

7. L'arithmétique, y compris l'explication et la démonstration pratique du système légal de poids et mesures.

8. La géographie et particulièrement celle du pays.

9. La calligraphie et le dessin linéaire.

10. La lecture.

11. Les principes du chant Grégorien et de la musique, le piano ou les orgues.

Il y sera joint, ainsi que nous l'avons déjà dit, des notions sur les principaux phénomènes de la nature et sur les applications journalières des sciences naturelles aux usages de la vie.

Pour faire mûrir plus vite les fruits de cette instruction, il sera établi à côté de l'école normale une école élémentaire, où l'on montrera aux élèves, ou on leur fera même faire à eux-mêmes l'application des meilleures méthodes d'enseignement.

Nous nous bornons les deux premières années à l'organisation de la classe inférieure.

La classe supérieure n'offrira pas seulement un développement remarquable des diverses branches enseignées dans la classe inférieure; mais on y en ajoutera de nouvelles, telles que les élémens de la littérature, de la géométrie et du dessin, de l'histoire universelle, de l'histoire ancienne et romaine, et du moyen âge, etc.

Notre but, nous aimons à le répéter, notre but en perfectionnant autant que possible l'éducation des élèves de l'Ecole normale, n'est pas seulement de contribuer à reculer dans les campagnes les bornes si étroites dans lesquelles y est circonscrite l'instruction

primaire, mais encore de multiplier les maîtres, en multipliant pour eux les moyens d'existence. Ce sera un service rendu à plus d'une classe de la société: car il est à notre connaissance que dans beaucoup d'endroits isolés, des familles très respectables gémissent en été de l'absence totale de moyens d'instruction pour leurs enfans. Ces familles trouveront dans la présence d'habiles instituteurs, comme les instituteurs trouveront dans la présence de ces familles des ressources mutuelles, dont les uns et les autres n'auront qu'à se féliciter.

Nous avons ouvert l'année dernière la section flamande et allemande de l'Ecole normale; elle renferme dès ce moment une bonne trentaine d'élèves et elle répond pleinement à notre attente. Maintenant nous allons ouvrir la section française pour la partie wallonne de notre Diocèse. Nous commencerons après les vacances de Paques par un noyau de douze à quinze élèves que nous placerons avec leurs Instituteurs à Rolduc même où la section flamande et allemande est déjà en pleine activité.

L'examen pour ces premiers aspirans wallong aura lieu à Rolduc le 13 du mois de mars à 9 heures du matin.

Voici les conditions d'admission.

CONDITIONS.

La pension alimentaire de deux cents cinquante francs se paie par trimestre, d'avance et sans remises.

Chaque élève doit être pourvu 1. a'habillemens décens, 2. de linge propre etc.; la maison ne fournit que le bois de lit; 3. de serviettes et essuiemains, cuiller, fourchette, couteau, gobelet, écuelle ou tasse à déjeuner.

Personne n'est admis sans les certificats ci-dessus, ni sans examen, et à moins de s'engager à suivre pendant deux années au moins les cours d'instruction.

L'âge d'admission est de 16 à 19 ans.

Nous prions Messieurs les Doyens, Curés, Recteurs et Vicaires de la partie wallonne du Diocèse de faire connoître et de bien expliquer dans chaque paroisse l'objet de cette lettre. Nous permettons même qu'elle soit lue en chaire jusqu'aux conditions exclusivement. Celles-ci pourront être expliquées en particulier par Messieurs les Curés à ceux qui se présenteront pour entrer dans cette nouvelle carrière.

Lorsque Messieurs les Curés croiront reconnoître dans ces aspirans les qualités requises, ils voudront bien encourager de toutes manières leur vocation naissante; car il faut du courage à des jeunes gens de cet âge pour se mettre sous une exacte discipline et y persévérer pendant plusieurs années. Ils leur diront donc de notre part, que pendant tout le temps que durera leur éducation, ils seront l'objet de soins tout paternels; et que l'on ne demande d'eux qu'une seule chose, une grande bonne volonté d'y correspondre. Ils ajouteront, que cette éducation achevée, nous ne leur ferons négliger aucun des moyens à établir par la loi, pour qu'au besoin ils puissent obtenir une part des subsides et autres encouragemens, dont probablement les jurys auront à disposer.

Nous recommandons très particulièrement cette oeuvre au zèle et aux prières de

Messieurs les Ecclésiastiques et surtout de ceux qui ont charge d'âmes. Ils partageront sans doute notre confiance et notre espoir qu'elle contribuera efficacement à la gloire de la religion, à la sanctification des âmes, et par là même au bien-être réel de la société. Mais c'est du Ciel que nous en devons attendre tout le succès. Implorons son secours et ses bénédictions sur nos foibles efforts par l'intercession de la glorieuse patronne du Diocèse et de la Belgique. Si Marie la protège, l'oeuvre prospérera!

Recevez, Messieurs, l'assurance des sentimens sincères d'estime et d'affection avec lesquels nous avons l'honneur d'être,

Votre très dévoué serviteur,
CORNEILLE, Ev. de Liège.

Liège, 22 janvier 1837.

(OCRLC2006)